

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 mars 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 27
Votants : 34

D25.016

L'an deux mille vingt-cinq,
le treize mars,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 3 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : ANDRE-DECARSIN Sophie (pouvoir à RODRIGUES David), VALENTIN Christine (pouvoir à FABRE Jean), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à MALZAC Claude), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir à BONICEL Pascale), RODIER Colette (pouvoir à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul) et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.016 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE TRELANS

Monsieur le Président rappelle que la CC ALCT a mis en place, par délibération du 28 janvier 2021, un fonds de concours à destination des petites communes membres (communes de moins de 500 habitants) dans le cadre d'un soutien aux petits projets d'investissement. Les modalités ont été précisées ainsi que le plafond par commune concernée sur la mandature 2021 à 2025.

Notamment le fonds de concours ne peut excéder 50% du reste à charge de la commune et le montant du fonds de concours de la CC ne peut avoir pour effet de porter le montant global des aides à un montant excédent 80% de l'opération.

La CC ALCT a été sollicitée par la Commune de Trélans afin de bénéficier du fonds de concours pour des travaux d'aménagement du village de MontFalgoux.

Monsieur le Maire a présenté un dossier estimé à un montant total H.T. 279 309,64€ HT.

Le plan de financement présenté par la commune de Trélans est le suivant :

Fonds de concours CC ALCT 4 650 €,
Etat pour 108 414 €,
Département pour 89 160 €,
Région pour 0 €,
Communes de Trélans 77 085,64 €.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE d'octroyer un fonds de concours de 4 650 € à la Commune de TRELANS pour participer au financement des travaux d'aménagement du village de MontFalgoux.

PRECISE que l'amortissement de ce fonds de concours sera effectué sur une durée de 10 ans conformément à la délibération D24.068 du 12 décembre 2024,

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 21 mars 2025,
Le Président,

Communes de CAUSSES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémouils
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL